

Étant donné que de nombreux régimes établis par l'employeur ne sont pas transférables, les travailleurs participants perdent leurs droits à pension lorsqu'ils changent d'emploi. En général, les petites entreprises n'ont pas de régime de pensions privé. Ainsi, un peu moins de la moitié des cotisants au RPC/RRQ participent à des régimes de pensions établis par l'employeur. Chose significative, seulement 11 % des salariés dont la rémunération se situe au bas de l'échelle sont couverts, tandis que la proportion correspondante de ceux qui gagnent plus de \$30,000 s'élève à 85 %. En raison de leur faible taux d'activité sur le marché du travail, les femmes ne sont pas toutes protégées par le RPC/RRQ, et elles sont encore moins nombreuses à bénéficier des régimes de pensions privés. En 1980, 45 % environ des hommes actifs participaient à des régimes de pensions privés, mais la proportion correspondante de femmes n'était que de 31 % et le nombre de salariés inscrits à des régimes de pensions établis par l'employeur a peu varié au cours des deux années suivantes. Tous les pouvoirs publics s'efforcent de prendre des initiatives pour corriger la situation. En décembre 1982, le gouvernement fédéral publiait un document intitulé *De meilleures pensions pour les Canadiens*, dans lequel il formule diverses propositions visant à améliorer les pensions. Un comité parlementaire a été créé aux fins de recommander des moyens de mettre ces propositions en œuvre.

6.9.3 Violence dans la famille

Le problème de la brutalité à l'égard des enfants est connu depuis nombre d'années, et les législateurs ont adopté des lois concernant les enfants négligés et abandonnés. De façon générale, l'Année internationale de l'enfant (1979) a sensibilisé davantage le public aux divers abus dont les enfants sont parfois l'objet. Cette sensibilisation accrue a donné lieu à l'établissement de systèmes de déclarations et de registres qui permettent de dépister et consigner les cas de mauvais traitements infligés aux enfants, tout en facilitant l'adoption de

mesures préventives et correctives.

En janvier 1980, le Comité consultatif canadien de la situation de la femme exposait le problème de la violence faite aux femmes, dans un rapport intitulé *Les femmes battues*. D'après ce rapport, environ 25,000 épouses pourraient trouver refuge dans des centres appropriés si l'on avait les ressources voulues pour aménager de tels centres.

La violence physique et la négligence à l'égard des personnes âgées sont également devenues des problèmes, dont on ne connaît toutefois pas l'ampleur.

En janvier 1982, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a créé un centre national d'échange de renseignements sur la violence dans la famille. Ce centre a pour objet d'offrir des services d'information aux groupes professionnels intéressés; il vise aussi à éduquer le public sur la nature des actes de violence au sein des familles et à recueillir des données sur les assauts commis à l'endroit des épouses, sur les mauvais traitements infligés aux enfants, de même que sur le cas d'abus et de négligence à l'égard des personnes âgées.

Dans le cadre de son programme de sensibilisation du public, le centre a pris l'initiative, en octobre 1982, de joindre aux chèques d'allocation familiale destinés à quelque 3,8 millions de foyers un texte d'information sur les femmes battues, dans lequel il indiquait les services susceptibles de venir en aide à ces femmes.

Le Centre a également entrepris, en collaboration avec 168 maisons de transition et d'hébergement réparties à travers le Canada, des travaux de recherche qui devraient contribuer à accroître les connaissances en ce qui regarde le statut financier des maisons d'hébergement pour femmes battues, la composition du personnel des maisons de transition, ainsi que la gamme et la nature des services offerts aux femmes et aux enfants victimes de violence dans la famille. Un répertoire des maisons d'hébergement et une documentation pertinente étaient censés paraître ultérieurement.

Sources

- 6.1 - 6.2.3 Direction des services d'information, Direction générale de la politique, de la planification et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.
- 6.2.4 Direction des communications, ministère des Affaires indiennes et du Nord.
- 6.2.5 Direction des affaires publiques (Ottawa), ministère des Affaires des anciens combattants.
- 6.2.6 - 6.9.3 Direction des services d'information, Direction générale de la politique, de la planification et de l'information, ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

Références choisies

- La femme battue au Canada*, Conseil consultatif canadien de la situation de la femme, Ottawa, janvier 1980.
- Obstacles: Rapport du Comité spécial concernant les invalides et les handicapés*, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, 1981.
- Rapport gouvernemental canadien sur le vieillissement*, Santé et Bien-être social Canada, Ottawa, 1982.
- Sécurité sociale, Programmes nationaux*, 1982, 7 volumes: vol. 1, *Vue d'ensemble*; vol. 2, *Assurance-chômage*; vol. 3, *Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec*; vol. 4, *Allocations familiales et programmes connexes*; vol. 5, *Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint*; vol. 6, *Allocations et services sociaux*; vol. 7, *Autres programmes*, n° 86-505 à 86-511 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1982-84.